

Sommaire

Dermatose nodulaire contagieuse à Bahreïn	173
Peste porcine classique en Croatie : levée de mesures sanitaires	173
Maladie de Newcastle en Belgique	174
Maladie de Newcastle aux Pays-Bas	174

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE À BAHREÏN

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 24 novembre 1993 du Dr Khalid A.M., chef de la section des services vétérinaires, ministère du commerce et de l'agriculture, Manama :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : clinique et histopathologique.

Date de la première constatation de la maladie : 17 avril 1993.

Date présumée de l'infection primaire : 14 avril 1993.

Nombre de foyers distincts à ce jour : six (6).

Identification géographique des foyers : Sitrah, Rifaa, Manama, Jed hafs.

Commentaires concernant l'effectif atteint : bovins de races et d'âges divers ; élevages intensifs plus ou moins grands.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : la maladie, qui n'avait jamais été signalée à Bahreïn auparavant, a été introduite par des bovins importés.

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : interdiction de l'importation de bovins non vaccinés ; traitement aux antibiotiques (tétracyclines), et utilisation d'insecticides pour prévenir la transmission de la maladie par des insectes piqueurs.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE EN CROATIE Levée de mesures sanitaires

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 24 novembre 1993 du Professeur M. Tadic, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la forêt, Zagreb :

Un foyer de peste porcine classique a été confirmé en Croatie le 27 septembre 1993 (voir *Informations sanitaires*, 6 [37], 149). Toutes les mesures sanitaires qui avaient été prises à cette occasion ont été levées, aucun nouveau foyer n'étant apparu depuis lors.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE EN BELGIQUE

Texte d'un télex reçu le 24 novembre 1993 du Docteur J. Tameur, chef du service vétérinaire, ministère de l'agriculture, Bruxelles :

S. R. - 2 N° 5

Date finale de la période du rapport précédent : 27 septembre 1993 (voir Informations sanitaires, **6** [42], 163).

Date finale de la période du présent rapport : 21 novembre 1993.

Date présumée de l'infection primaire : 8 janvier 1993.

Nombre de foyers distincts à ce jour : trente-huit (38).

Identification géographique des nouveaux foyers :

36-37. commune de Sprimont, province de Liège

38. commune de Kalmthout, province d'Anvers.

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
36	avi	30	22	16	14	0
37	avi	70	6	1	69	0
38	avi	4 100	2 480	480	3 620	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : foyers n°s 36 et 38 : poulets de chair ; foyer n° 37 : pigeons.

Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause : isolement du virus de souche vélogène.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : voir Informations sanitaires, **6** [42], 164.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE AUX PAYS-BAS

Traduction du texte d'un communiqué reçu le 24 novembre 1993 du Docteur C.C.J.M. van der Meijs, chef des services vétérinaires, ministère de l'agriculture et de la pêche, La Haye :

S. R. - 2 N° 6

Date finale de la période du rapport précédent : 25 octobre 1993 (voir Informations sanitaires, **6** [41], 162).

Date finale de la période du présent rapport : 21 novembre 1993.

Nombre de foyers distincts à ce jour : neuf (9).

Identification géographique du nouveau foyer : dans le sud du pays :

9. Middelbeers, province du Brabant septentrional (51° 28' N - 5° 15' E).

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
9	avi	19	...	0	19	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : oiseaux d'agrément.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire.